

BBGI ESG Swiss Equities

Alain Freymond – Associé - CIO



Avril 2018

Optimisme du marché action soutenu par les niveaux avancés de l'économie suisse

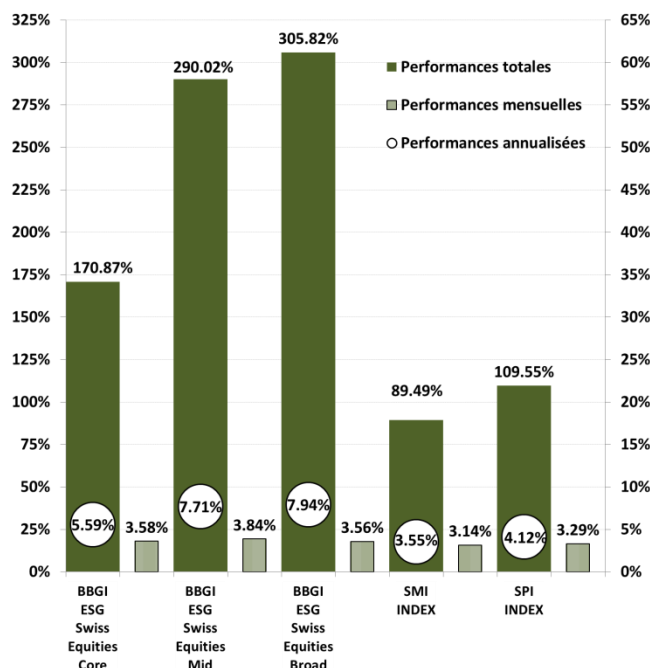
En avril, les actions suisses ont enregistré leur meilleur résultat mensuel depuis le début de cette année. Sur le terrain environnemental, social et de gouvernance (ESG), les secteurs de la finance, de la consommation de base et de l'industrie ont été au cœur des controverses.

Optimisme du marché action soutenu par les niveaux avancés de l'économie suisse

Les investisseurs ont repris un peu confiance en avril comme en témoignent les évolutions positives des divers indices. Le SMI des valeurs vedettes de la place financière helvétique termine le mois sur un résultat de +3.14%, similaire à celui des petites capitalisations (+3.13%). Les « mid caps » enregistrent le meilleur résultat (+4.04%) alors que dans son ensemble, le marché des actions suisses avance de +3.29%.

Dans ce climat boursier plus optimiste, les indices BBGI ESG Swiss Equities terminent le mois sur des résultats à nouveau supérieurs à la majorité des indices actions. En effet, l'indice « Core » composé des 20 premières entreprises suisses termine le mois avec un résultat positif de +3.58%, l'indice « Mid » composé des 40 premières affiche une hausse de +3.84% et l'indice « Broad » composé des 60 entreprises clôture ce quatrième mois de l'année avec une performance de +3.56%.

**Performances des indices BBGI ESG Swiss Equities (Price)
vs. SMI et SPI 12.1999 - 04.2018**



Controverses

En matière de problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, les controverses principales ont concerné l'UBS, Sulzer et Nestlé.

En ce qui concerne l'**UBS**, c'est le cas « Price » qui a relancé le débat concernant l'étendue de la protection offerte aux lanceurs d'alerte par la SEC en vertu de la loi Dodd-Frank. En effet, la cour aurait tranché que l'ancien employé d'UBS ne respectait pas les conditions pour bénéficier de cette protection car il n'aurait pas adressé sa plainte directement à la SEC mais à la Finra (supervisée par la SEC). Price aurait ainsi déclaré avoir l'intention d'intenter un procès similaire contre l'UBS sous le statut de dénonciateur d'état pour ne pas avoir été suffisamment informé de ces procédures.

Dans le secteur industriel, la société **Sulzer** a été affectée par les mesures prises contre certains oligarques dans le cadre de « La loi de lutte par le biais de sanctions contre les adversaires de l'Amérique ». Celle-ci impose une règle par laquelle les entreprises contrôlées majoritairement par un oligarque placé sur liste noire doivent être sanctionnées. Le placement soudain le 6 avril de son actionnaire majoritaire Viktor Vekselberg sur liste noire aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour la société qui aurait pu voir ses avoirs gelés aux Etats-Unis si l'oligarque n'avait pas réduit rapidement sa participation à 49%. L'annonce du 6 avril a mené à une chute du cours de l'action dès le lundi suivant, le titre perdant alors près de 25% de sa valeur en 3 jours. Suite à l'abandon des parts de l'oligarque au courant de la journée du 12 avril, le titre a rebondi pour effacer ainsi une partie des pertes enregistrées.

Dans le secteur alimentation c'est la technologie blockchain qui s'invite dans les rayons des supermarchés afin de réduire l'insécurité alimentaire. **Nestlé** travaillerait actuellement avec ses plus gros clients pour intégrer cette innovation technologique permettant une traçabilité des aliments et limitant ainsi les maladies d'origine alimentaire.